

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 12 AVRIL 2021
à 18h00 – Salle du Dolaizon à l’Hôtel de Ville.

L’an deux mil vingt et un et le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent BERNARD, Maire.

Présents : M. Laurent BERNARD, Mme Béatrice DIELEMAN, M. David CHANTRE, Mme Patricia MAURY COMBRIS, M. Serge VOLLE, M. Gérald FÉNEROL, Mme Christiane VAILLE GIRY, M. Gérard CHALLET, M. Raymond GALTIER, Mme Joëlle FERRY, M. Florent FOUCHÈRE, Mme Evelyne DURAND ALLARY, M. Jean Pierre RIOUFRAIT, Mme Véronique BONNET, Mme Camille DESVIGNES, M. Marc BOLÉA, M. Philippe JOUJON, Mme Karine REYNAUD.

Absents : M. Julien CHARREYRE, M. Florent FALGON.

Représentés : Mme Lucie LANGLET donne pouvoir à Béatrice DIELEMAN, Mme Marie-Noëlle, FARGIER donne pouvoir à Patricia MAURY COMBRIS, Mme Myriam LIAUTAUD donne pouvoir à M. Philippe JOUJON.

Secrétaire de séance : Mme Camille DESVIGNES.

Un seul dossier a été débattu selon le présent ordre du jour :

1. Débat d’orientation budgétaire

**Le quorum étant atteint (18 membres présents, 3 représentés, 2 absents),
→ la séance est déclarée ouverte.**

1^{ère} question : DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Rapporteur : Gérald Fénérol, Adjoint aux finances

Ouï l’avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2312-1 ;

Vu le décret n° 2016-841 en date du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire ;

Considérant que les dispositions de l’article L.2312-1 susvisé prévoient que « [...] le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique [...] » ;

Considérant les dispositions du décret du 24 juin 2016 susvisé précisant le contenu de ce rapport ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gérald Fénérol, Adjoint aux Finances, présentant le rapport sur les orientations budgétaires 2021, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 susvisé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **PREND ACTE** de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021 ;

✓ **VALIDE** l'existence du rapport, ayant servi de base au débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.